



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°69-2021-192

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **69\_DDPP\_Direction départementale de la protection des populations / DDPP 69**

69-2021-11-26-00002 - arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 de modification de la composition du CODERST (3 pages) Page 3

## **69\_DRDJSCS\_Direction Départementale Déléguée /**

69-2021-11-23-00003 - Commission de surendettement des particuliers Rhône (2 pages) Page 7

## **69\_DS DEN\_direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône /**

69-2021-11-19-00002 - Arrêté DS DEN DOS1 2021 11 19 115 du 19 novembre 2021 mesures de carte scolaire à la rentrée 2021 dans les écoles publiques du Rhône (12 pages) Page 10

## **69\_Préf\_Préfecture du Rhône / Direction des affaires juridiques et de l'administration locale**

69-2021-11-26-00003 - Arrêté modification l'arrêté préfectoral n° 69-2020-10-30-002 du 27 octobre 2020 portant constitution de la liste départementale des membres appelés à siéger au sein des jurys en charge de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire (6 pages) Page 23

69-2021-11-26-00001 - Le Préfet, La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Signé : Cécile DINDAR (3 pages) Page 30

## **69\_Secrétariat\_Général\_Commun\_Départemental /**

69-2021-11-26-00004 - SUBDELEGATION ATTRIBUTIONS GENERALES (4 pages) Page 34

69-2021-11-26-00005 - SUBDELEGATION OSD DEPARTEMENTAL (5 pages) Page 39

69\_DDPP\_Direction départementale de la  
protection des populations

69-2021-11-26-00002

arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 de  
modification de la composition du CODERST



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la protection des populations**

**Service Protection de l'Environnement  
Pôle Installations classées et environnement**  
ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**Arrêté préfectoral  
modifiant l'arrêté préfectoral n° 69-2019-09-11-003 du 11 septembre 2019  
portant constitution du conseil départemental de l'environnement  
et des risques sanitaires et technologiques**

*Le Préfet de la zone de défense Sud-Est,  
Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre National du Mérite,*

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** le code de la santé publique, notamment son article L. 1416-1 et ses articles R. 1416-1 à R.1416-6 ;

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 26 instituant la création de la Métropole de Lyon et lui attribuant notamment les compétences que les lois confèrent aux départements ;

**VU** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-1 et suivants ;

**VU** le décret n°2011-833 du 12 juillet 2011 modifié fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 69-2019-09-11-003 du 11 septembre 2019 modifié portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

**VU** le courrier du 28 octobre 2021 de l'association ATMO Auvergne Rhône-Alpes désignant Madame Valérie CANIVET en qualité de titulaire au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en qualité de titulaire en remplacement de Madame Claire LABARTETTE ;

**VU** le courrier du 29 octobre 2021 de l'association des maires du Rhône et de la métropole de Lyon et des présidents d'intercommunalité (AMF69) désignant Monsieur Nicolas HUSSON, adjoint au maire de Lyon et représentant la Ville de Lyon au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en qualité de titulaire en remplacement de Madame Céline DE LAURENS ;

**SUR** proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture, préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

.../...

Direction départementale de la protection des populations - Préfecture du Rhône, 106, rue Pierre Corneille – 69419 Lyon cedex 03 –  
tél. : 0821 803 069 (0,12 €/mn) – www.rhone.gouv.fr

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

- Le point II de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 69-2019-09-11-003 du 11 septembre 2019 modifié est modifié ainsi qu'il suit :

«

**II) Cinq représentants des collectivités territoriales :**

**Un conseiller métropolitain :**

**Titulaire :**

- M. Pierre **ATHANAZE**

**Suppléante :**

- Mme Nathalie **DEHAN**

**Un conseiller départemental :**

**Titulaire :**

- M. Frédéric **PRONCHERY**

**Suppléant :**

- M. Christian **VIVIER MERLE**

**Trois maires ou leurs représentants :**

**Titulaires :**

- M. Régis **CHAMBE**, président de la communauté de communes Monts du Lyonnais

- M. Nicolas **HUSSON**, adjoint au maire de LYON délégué à la biodiversité, à la nature en ville et à la protection animale

- M. Michel **GUILLOUX**, conseiller municipal délégué à FEYZIN

**Suppléants :**

- M. Jean-Paul **CHEMARIN**, président du syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes

- Mme Alix **ADAMO**, maire de LES CHERES

- M. Olivier **ARAUJO**, maire de CHARLY »

»

- Le paragraphe 3) du point III de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 69-2019-09-11-003 du 11 septembre 2019 modifié est modifié ainsi qu'il suit :

«

**3) Trois experts dans les domaines de compétence de la commission :**

- ***Expert dans le domaine de la qualité de l'air (association ATMO Auvergne- Rhône-Alpes) :***

**Titulaire :**

- Mme Valérie **CANIVET**

**Suppléante :**

- Mme Véronique **STARC**

■ *Expert dans le domaine de la sécurité industrielle :*

**Titulaire :**

- M. Yves VALENTIN

■ *Expert dans le domaine du risque incendie :*

- M. le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, ou son représentant »

Le reste sans changement.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois, à compter du jour de sa publication.

La requête peut être déposée sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4:** La préfète, secrétaire générale de la préfecture, préfète déléguée pour l'égalité des chances et la directrice départementale de la protection des populations sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et notifié :

- au président du conseil départemental,
- au président de la métropole de Lyon,
- au secrétaire général adjoint de la préfecture,
- au sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône,
- à la présidente de l'association des maires du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- au président de la chambre d'agriculture,
- au président de la chambre des métiers et de l'artisanat,
- aux présidents des chambres de commerce et d'industrie de Lyon Métropole et Villefranche-sur-Saône,
- au président de la fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- au président de la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature,
- au délégué départemental de l'agence régionale de santé,
- au directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,
- au chef de l'unité départementale du Rhône de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,
- au directeur départemental des territoires,
- au directeur de la sécurité et de la protection civile,
- à chacun des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Fait à LYON, le 26 novembre 2021

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, secrétaire général adjoint

Signé Julien PERROUDON

69\_DRDJSCS\_Direction Départementale  
Déléguée

69-2021-11-23-00003

Commission de surendettement des particuliers  
Rhône

Lyon, le 23 NOV. 2021

Pôle partenariats et égalité des chances  
Service égalité des chances  
Affaire suivie par Françoise FEVRE  
Tél : 04.81.92.44.81  
[Francoise.fevre@rhone.gouv.fr](mailto:Francoise.fevre@rhone.gouv.fr)

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 69-2021  
modifiant la composition de la commission  
de surendettement des particuliers du Rhône**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST  
PRÉFET DU RHÔNE**

*Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite*

VU le code de la consommation et notamment ses articles L.712-1 à L.712-9 et R.712-1 à R.712-12 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-149 du 1<sup>er</sup> mars 1990 modifié, créant et fixant la composition de la commission de recours amiable pour les particuliers et les ménages surendettés pour le Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2020-12-09-001 du 9 décembre 2020 renouvelant la composition de la commission de surendettement des particuliers du Rhône ;

VU la lettre du président de la Métropole de Lyon en date du 9 novembre 2021 proposant, en accord avec le Département du Rhône, la désignation de Madame Anne-Lise COULET, conseillère en économie sociale à la Métropole de Lyon – comme membre titulaire ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

**ARRÊTE**

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°69-2020-12-09-001 du 9 décembre 2020 susvisé, portant renouvellement de la commission de surendettement des particuliers du Rhône est modifié.

La composition de la commission de surendettement des particuliers du Rhône s'établit comme indiqué ci-après ;

- Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, président, ou son délégué ;
- Le directeur départemental des finances publiques, vice-président, ou son délégué ;
- Le représentant local de la Banque de France ou son suppléant qui en assure le secrétariat.

.../...



Sont nommés pour une période de deux ans, soit jusqu'au 16 décembre 2022 :

\* sur proposition de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFECEI) :

- Titulaire : Mme Sylvie PLAY BARRELON, Responsable recouvrement contentieux au Crédit immobilier de France
- Suppléant : M. Alain BILLAUDEAU, Coordinateur au Crédit Agricole Consumer Finance.

\* sur proposition des associations familiales ou de consommateurs :

- Titulaire : Mme Danièle SANTESTEBAN (UFC)
- Suppléant : M. Michel GRAND (UDAF).

\* en tant que personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale :

- Titulaire : Mme Anne Lise COULET, Conseillère en économie sociale et familiale à la Métropole de Lyon
- Suppléante : Mme Nicole DURAND, Travailleur social à la Caisse d'Allocations familiales du Rhône.

\* en tant que personnes justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique :

- Titulaire : Maître Didier LEMASSON, avocat honoraire
- Suppléant : Maître Alain BRUN, avocat honoraire.

En cas d'absence non justifiée de l'une de ces personnalités et de son suppléant à trois séances consécutives de la commission, le préfet peut mettre fin à leur mandat avant qu'il ne soit arrivé à expiration.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°69-2020-12-09-001 du 9 décembre 2020 restent inchangées.

Article 3 : La préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet



Pascal MAILHOS

69\_DSDEN\_direction des services  
départementaux de l'Education nationale du  
Rhône

69-2021-11-19-00002

Arrêté DSDEN DOS1 2021 11 19 115 du 19  
novembre 2021 mesures de carte scolaire à la  
rentrée 2021 dans les écoles publiques du Rhône

Division de l'Organisation Scolaire  
Gestion des moyens du 1<sup>er</sup> degré  
DOS1

**L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES  
DE L'EDUCATION NATIONALE DU RHONE**

**Arrêté n° DSDEN\_DOS1\_2021\_11\_19\_115 du 19 novembre 2021  
portant sur les mesures de carte scolaire dans le premier degré à la rentrée 2021  
annulant l'arrêté n° DSDEN\_DOS1\_2021\_09\_09\_113 du 9 septembre 2021**

- Vu le Code de l'Education, notamment ses articles R222-19-3 et D211-9,
- Vu les avis des Comités Techniques Spéciaux Départementaux des 2 mars, 2 juillet et 16 novembre 2021
- Vu les avis des Conseils Départementaux de l'Education Nationale des 4 mars, 5 juillet et 18 novembre 2021.
- Vu l'avis du Groupe de Travail du 27 août 2021.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les mesures de carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré applicables pour l'année scolaire 2021-2022 dans les écoles publiques du Rhône sont décrites dans la liste annexée à cet arrêté.

**Article 2 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :**

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° DSDEN\_DOS1\_2021\_09\_09\_113 du 9 septembre 2021.

Lyon, le 19 novembre 2021

Pour le recteur et par délégation,  
L'inspecteur d'académie, directeur académique  
des services de l'éducation nationale du Rhône

Philippe CARRIÈRE

Division de l'Organisation Scolaire  
DOS1

## PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021 DANS LES ECOLES PUBLIQUES

### RECAPITULATIF DES MESURES DE CARTE SCOLAIRE

#### I - CREATIONS, RETRAITS PAR COMMUNE : 205 créations et 161 retraits

<b>ALBIGNY SUR SAONE</b>	Ecole primaire Les Frères Voisin (école fusionnée)	0838L	Création 4 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>AMPLEPUIS</b>	Ecole primaire Saint Claude Huissel	0816M	Retrait de la classe unique
<b>AMPUIS</b>	Ecole élémentaire Avenue de la Gare	3103Y	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
<b>ARNAS</b>	Ecole élémentaire Rue du Beaujolais	3263X	Création 8 <sup>ème</sup> classe
<b>BAGNOLS</b>	Ecole primaire Chemin de la Pompe	0862M	Création 3 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>BRON</b>	Ecole maternelle La Garenne	4300Z	Retrait 8 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Les Genêts	0448M	Retrait 3 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Pierre Cot	0451R	2 Créations (9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Alsace Lorraine	3127Z	Retrait 12 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jules Ferry	2888P	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
<b>BRUSSIEU</b>	Ecole primaire De la Basane	1339F	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>CALUIRE ET CUIRE</b>	Ecole maternelle Pierre et Marie Curie	2249V	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Paul Bert	1490V	Création 4 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Paul Bert	0231B	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire André Marie Ampère	1713M	Création 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Jean Moulin Application	3945N	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>CERCIE</b>	Ecole primaire Place de l'école	0961V	Retrait 2 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>CHABANIERE</b>	Ecole primaire Rue du 19 Mars (St Maurice sur Dargoire)	1381B	Retrait 6 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>CHAMBOST ALLIERES</b>	Ecole primaire Route de l'Azergues	0355L	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>CHARBONNIERES LES BAINS</b>	Ecole primaire Bernard Paday	0927H	Retrait 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>CHARLY</b>	Ecole élémentaire Les Tilleuls	2860J	Création 9 <sup>ème</sup> classe
<b>CHARNAY</b>	Ecole primaire Du Bourg	1420U	Création 2 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>CHASSELAY</b>	Ecole primaire La Fontaine	1233R	Création 3 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 6 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>CHESSY</b>	Ecole primaire Avenue du Stade	3612B	Création 3 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>CHEVINAY</b>	Ecole primaire Du Bourg	1430E	Retrait de la classe maternelle
<b>CIVRIEUX D'AZERGUES</b>	Ecole primaire Maurice Gilardon	1236U	Création 2 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>CLAVEISOLLES</b>	Ecole primaire Du Bourg	0359R	Retrait 3 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>COLLONGES AU MONT D'OR</b>	Ecole primaire Monsieur Paul	3846F	Création 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire

<b>CONDRIEU</b>	Ecole élémentaire Place de la Mairie	1283V	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe
<b>COURS</b>	Ecole maternelle Jacques Prévert	2434W	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Léonard de Vinci	3777F	Création 5 <sup>ème</sup> classe
<b>COUZON AU MONTD'OR</b>	Ecole primaire Reverchon (école fusionnée )	2826X	Création 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>DECINES CHARPIEU</b>	Ecole maternelle Jean Jaurès	3516X	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Jaurès	3471Y	2 Retraits (18 <sup>ème</sup> et 17 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole primaire La Soie	3559U	Retrait 15 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Charpieu	1601R	Retrait 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire E. Herriot Le Prainet 1	3979A	Retrait 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Les Sablons Les Marais	3946P	2 Retraits (7 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> classes maternelles) 3 Retraits (14 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
	Ecole primaire Pierre Moutin	4464C	9 Créations (4 classes maternelles et 5 classes élémentaires) <b>Nouvelle école</b>
<b>DOMMARTIN</b>	Ecole primaire Bernard Clavel	1431F	Création 4 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>ECHALAS</b>	Ecole primaire La Clef des Savoirs	0782A	Création 4 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>FEYZIN</b>	Ecole primaire Du Plateau	1588B	Création 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Les Gèranium	3409F	Création 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>FLEURIE</b>	Ecole primaire de La Treille	2836H	Création 2 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>GENAS</b>	Ecole primaire Joanny Collomb	1580T	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Nelson Mandela	3626S	Création 8 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>GENAY</b>	Ecole maternelle La Pibole	3639F	Retrait 8 <sup>ème</sup> classe
<b>GIVORS</b>	Ecole maternelle Henri Wallon	3722W	Création 6 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Paul Langevin	0459Z	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Louise Michel	2374F	Retrait 8 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Jaurès	3407D	Retrait 13 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Romain Rolland	1787T	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jacques Duclos	2610M	Création 8 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Simone Veil	0465F	2 Créations (4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
<b>GLEIZE</b>	Ecole élémentaire Robert Doisneau	3197A	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe
<b>GREZIEU LA VARENNE</b>	Ecole maternelle De la Voie Verte	4414Y	Création 9 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Georges Lamarque	0738C	Création 15 <sup>ème</sup> classe
<b>LA CHAPELLE SUR COISE</b>	Ecole primaire Le Pré Vert	0419F	Retrait de la classe maternelle
<b>LA MULATIERE</b>	Ecole primaire du Grand Cèdre	3775D	Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>LA TOUR DE SALVAGNY</b>	Ecole élémentaire Edmond Guion	1447Y	Création 10 <sup>ème</sup> classe
<b>LACENAS</b>	Ecole primaire Grande Rue	1097T	Création 2 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>LE PERREON</b>	Ecole maternelle Le Trève	3336B	Retrait 3 <sup>ème</sup> classe
<b>LENTILLY</b>	Ecole élémentaire Pré Berger	2529Z	Création 15 <sup>ème</sup> classe
<b>LIMAS</b>	Ecole élémentaire Fernand Gayot	3340F	Retrait 12 <sup>ème</sup> classe

<b>LIMONEST</b>	Ecole primaire Antoine Godard	2894W	Création 4 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>LISSIEU</b>	Ecole primaire Montvallon	2773P	Création 6 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>LOZANNE</b>	Ecole élémentaire Au Fil des Mots Emile Bourgeois	1394R	Création 8 <sup>ème</sup> classe
<b>LYON 1ER</b>	Ecole maternelle Claude Lévi-Strauss	1302R	2 Retraits (2 <sup>ème</sup> et 1 <sup>ère</sup> classes) <b>Fermeture de l'école</b>
	Ecole élémentaire Victor Hugo Application	1300N	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Michel Servet	3219Z	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>LYON 2EME</b>	Ecole primaire Lamartine	2893V	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>LYON 3EME</b>	Ecole maternelle Jules Verne	1052U	Retrait 8 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Antoine Charial	1060C	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Nové Jossierand	0922C	Retrait 17 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jules Verne	3151A	Retrait 13 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Meynis	3107C	Retrait 15 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Léon Jouhaux	2740D	Création 13 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Montbrillant	3993R	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 8 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>LYON 5EME</b>	Ecole maternelle François Truffaut	2824V	Retrait 3 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Diderot	1041G	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Gerson	1314D	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Albert Camus	3908Y	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
<b>LYON 6EME</b>	Ecole élémentaire Jean Racine	0890T	Retrait 14 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Montaigne	3839Y	Retrait 8 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Créqui	3892F	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>LYON 7EME</b>	Ecole élémentaire Claudius Berthelier	3711J	Création 17 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Marc Bloch	3825H	Retrait 15 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Parc Blandan	4367X	Création 6 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Françoise Héritier	4258D	2 Créations (10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
	Ecole primaire Chavant	0440D	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>LYON 8EME</b>	Ecole maternelle Charles Peguy	1165S	2 Créations (11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Jean Giono	3747Y	3 Créations (10 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Alain Fournier	4213E	2 Créations (12 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Paul Emile Victor	1161M	Retrait 6 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Olympe de Gouges	1782M	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Giono	3511S	3 Retraits (21 <sup>ème</sup> , 20 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Philibert Delorme	3838X	2 Retraits (23 <sup>ème</sup> et 22 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Alain Fournier	3557S	2 Retraits (21 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole primaire Louis Pergaud	2828Z	Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Simone Veil	4369Z	Création 7 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 8 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Anne Sylvestre	4410U	11 Créations (4 classes maternelles et 7 classes élémentaires) <b>Nouvelle école</b>

<b>LYON 9EME</b>	Ecole maternelle Les Eglantines	1152C	Création 4 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Jean Zay	1145V	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Chapeau Rouge	1157H	Retrait 8 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Audrey Hepburn	1158J	2 Retraits (8 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Les Dahlias	2811F	Création 5 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Hector Berlioz	0405R	Création 9 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Audrey Hepburn	0409V	Retrait 16 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Zay	3418R	Création 18 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Chapeau Rouge	0410W	Création 15 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Les Anémones	2977L	Retrait 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire La Sauvagère	3980B	Création 5 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Joannès Masset	4298X	Création 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Les Bleuets	3455F	2 Créations (5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> classes maternelles)
	Ecole primaire Montel	4408S	Création 3 <sup>ème</sup> classe maternelle 2 Créations (4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
<b>MEYZIEU</b>	Ecole primaire Le Carreau	3843C	Création 13 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>MIONS</b>	Ecole maternelle Germain Fumeux	3463P	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Joliot Curie	3472Z	Retrait 6 <sup>ème</sup> classe maternelle
	Ecole primaire Louis Pasteur (école fusionnée)	2465E	Création 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>NEUVILLE SUR SAONE</b>	Ecole primaire Bony-Aventurière	3896K	Création 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>ORLIENAS</b>	Ecole élémentaire François Blanc	3032W	Création 6 <sup>ème</sup> classe
<b>OULLINS</b>	Ecole maternelle Les Célestins	2531B	Création 3 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire La Saulaie	3568D	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire La Glacière	1714N	Retrait 6 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Jean Macé	3421U	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Ampère	3802H	Retrait 6 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Marie Curie	3994S	Création 3 <sup>ème</sup> classe maternelle 2 Retraits (9 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
<b>PIERRE BENITE</b>	Ecole maternelle Pablo Picasso	1707F	3 Créations (11 <sup>ème</sup> , 12 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Henri Wallon	0494M	2 Créations (6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Jean Lurcat	2603E	2 Créations (5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Langevin-Jaurès	0326E	Retrait 18 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Paul Eluard	3716P	Retrait 19 <sup>ème</sup> classe
<b>POLLIGNAY</b>	Ecole primaire Michel Serre	0743H	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>PORTE DES PIERRES DOREES</b>	Ecole primaire François Thomas (Liergues)	3167T	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>REIGNIE DURETTE</b>	Ecole primaire Du Bourg	0973H	Retrait 2 <sup>ème</sup> classe maternelle

<b>RILLIEUX LA PAPE</b>	Ecole maternelle La Velette	3603S	2 Créations (8 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Les Semailles	3717R	2 Créations (10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Les Charmilles	3754F	Création 11 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Les Allagniers	3755G	Création 11 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Le Mont Blanc	3826J	Création 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire La Velette	3531N	Création 16 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Le Mont Blanc	3431E	Retrait 19 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Les Semailles	3470X	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Les Charmilles	3569E	Retrait 22 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Les Allagniers	3736L	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Paul Chevallier	2869U	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
<b>ROCHETAILLEE SUR SAONE</b>	Ecole primaire Jean Raine	0856F	Création 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>SAINT ANDRE LA COTE</b>	Ecole primaire Du Bourg	1377X	Retrait 2 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>SAINT CYR AU MONT D'OR</b>	Ecole élémentaire Champlong	3709G	Création 10 <sup>ème</sup> classe
<b>SAINT DIDIER AU MONT D'OR</b>	Ecole primaire Du Bourg	3950U	Retrait 6 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>SAINT FONTS</b>	Ecole maternelle Parmentier	0478V	2 Créations (10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Parmentier	3289A	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Jean Guehenno	1868F	Création 6 <sup>ème</sup> classe maternelle
	Ecole primaire Maison des 3 espaces	3760M	Création 7 <sup>ème</sup> classe maternelle
	Ecole primaire Jules Vallès	3629V	2 Créations (9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> classes maternelles) Retrait 17 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Simone Veil	4299Y	2 Créations (6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> classes maternelles) Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Salvador Allende	4190E	Retrait 15 <sup>ème</sup> classe élémentaire
Ecole primaire Simone de Beauvoir	3962G	2 Créations (7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> classes maternelles) 2 Créations (14 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup> classes élémentaires)	
<b>SAINT GENIS LES OLLIERES</b>	Ecole élémentaire Victor Hugo	2532C	Création 15 <sup>ème</sup> classe
<b>SAINT LAGER</b>	Ecole primaire du Bourg	3157G	Création 2 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>SAINT PIERRE LA PALUD</b>	Ecole élémentaire Rue Sainte Barbe	1443U	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
<b>SAINT PRIEST</b>	Ecole élémentaire Edouard Herriot	3387G	Création 21 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Joseph Brenier	3614D	Création 22 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire François Mansart	0170K	Création 13 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Mi-Plaine	2475R	Retrait 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Hector Berlioz	3317F	Création 16 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Claude Farrère	0168H	Création 8 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>SAINT SYMPHORIEN SUR COISE</b>	Ecole primaire Hubert Reeves	2472M	Création 6 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>SAINT VERAND</b>	Ecole primaire du Bourg	0881H	Retrait 3 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>SAINTE FOY L'ARGENTIERE</b>	Ecole élémentaire Simone Veil	1358B	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe
<b>SAINTE FOY LES LYON</b>	Ecole maternelle Herbinière Lebert	2439B	Retrait 2 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Robert Schiومان	3029T	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Châtelain	0329H	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire



<b>SIMANDRES</b>	Ecole primaire Rue de L'Inverse	1518A	Retrait 6 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>TARARE</b>	Ecole maternelle Radisson	1136K	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe
<b>TASSIN LA DEMI LUNE</b>	Ecole élémentaire Général Leclerc	0750R	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
<b>TERNAY</b>	Ecole élémentaire de Flevieu le Haut	1513V	Création 8 <sup>ème</sup> classe
<b>THIZY LES BOURGS</b>	Ecole maternelle Joseph Depierre (Bourg de Thizy)	3354W	Retrait 3 <sup>ème</sup> classe
<b>VAUGNERAY</b>	Ecole primaire Rue des Ecoles	0754V	2 Créations (12 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
<b>VAULX EN VELIN</b>	Ecole maternelle Pierre et Marie Curie	0501V	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Anatole France	1823G	Création 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Andrée Vienot	2814J	Création 5 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Frédéric Mistral	0504Y	Création 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Pasteur M. Luther King B	2469J	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Jean Vilar	3615E	Création 6 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Grandclément	0500U	Création 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Paul Langevin	2167F	2 Créations (10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Youri Gagarine	2433V	Création 6 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Henri Wallon	3575L	Création 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Federico Garcia Lorca	3719T	2 Créations (8 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Le Chat Perché	3756H	Création 6 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Anatole France	1822F	Création 11 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Ambroise Croizat	3155E	Retrait 13 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Youri Gagarine	0164D	Retrait 19 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Grandclément	1405C	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Paul Langevin	1412K	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Angelina Courcelles	3574K	2 Retraits (19 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie	3111G	5 Retraits (14 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> , 12 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Henri Wallon	3534S	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Vilar	3533R	3 Retraits (20 <sup>ème</sup> , 19 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Frédéric Mistral	1414M	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire René Beauverie	4226U	Création 7 <sup>ème</sup> classe maternelle
Ecole primaire Odette Cartailhac	4368Y	Création 5 <sup>ème</sup> classe maternelle	
Ecole primaire Anton Makarenko	3987J	Création 13 <sup>ème</sup> classe élémentaire	
Ecole primaire Katherine Johnson	4409T	13 Créations (6 classes maternelles et 7 classes élémentaires) <b>Nouvelle école</b>	
<b>VENISSIEUX</b>	Ecole maternelle Léo Lagrange	3435J	Création 9 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Max Barel	4303C	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Jean Moulin	1081A	Création 8 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Saint-Exupéry	3900P	Création 8 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Centre	1193X	Création 12 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Henri Wallon	3021J	Création 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Anatole France	3988K	Création 14 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Moulin	3732G	2 Retraits (16 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Max Barel	3156F	Création 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Le Charreard	3428B	Création 14 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Léo Lagrange	3326R	Retrait 16 <sup>ème</sup> classe

<b>VENISSIEUX (suite)</b>	Ecole élémentaire Saint Exupéry	0163C	Retrait 13 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Louis Pergaud	1800G	Création 10 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 10 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Georges Levy	2540L	Retrait 6 <sup>ème</sup> classe maternelle
	Ecole primaire Charles Perrault	3852M	Création 8 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Paul Langevin	3901R	2 Créations (10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> classes maternelles)
	Ecole primaire Joliot Curie	3035Z	2 Créations (16 <sup>ème</sup> et 17 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
	Ecole primaire Flora Tristan	4259E	Création 9 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 16 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Gabriel Péri	3034Y	3 Créations (10 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> classes maternelles) Création 17 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Moulin à Vent	0909N	Retrait 15 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	<b>VERNAISON</b>	Ecole élémentaire Robert Baranne	3018F
<b>VILLEFRANCHE SUR SAÔNE</b>	Ecole maternelle Condorcet	1864B	Création 6 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Zay	1125Y	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Ferdinand Buisson	3389J	Retrait 18 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Macé	3586Y	Création 21 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Monnet Roland	1124X	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Albert Camus	2976K	Création 9 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Lamartine	3110F	Création 8 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 15 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Pierre Montet	2861K	Création 4 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Jean Bonthoux	3163N	Création 6 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Jacques Prévert	1790W	Création 7 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 13 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>VILLEURBANNE</b>	Ecole maternelle Saint-Exupéry	2847V	2 Créations (10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Jules Guesde	1211S	2 Créations (10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Albert Camus	1712L	2 Créations (12 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Croix Luizet	1202G	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Antonin Perrin	1216X	Retrait 13 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Ernest Renan A	0382R	Création 16 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Lazare Goujon	3198B	Retrait 14 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Château Gaillard	3512T	2 Retraits (17 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Lakanal	0378L	Retrait 11 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Albert Camus	3245C	Retrait 23 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jules Guesde	3394P	Retrait 21 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Saint Exupéry	3563Y	Retrait 17 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jules Ferry	2853B	Retrait 18 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Berthelot	3738N	Retrait 19 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Rosa Parks	4260F	Création 6 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 9 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Simone Veil	4331H	Création 6 <sup>ème</sup> classe maternelle 3 Créations (6 <sup>ème</sup> , 7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
	<b>VILLIE MORGON</b>	Ecole élémentaire Elise et Robert Deville	2755V

<b>VINDRY SUR TURDINE</b>	Ecole primaire Jacques Prévert (Saint Loup)	0770M	Retrait 3 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 2 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>VOURLES</b>	Ecole primaire Girard Desargues	3964J	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 9 <sup>ème</sup> classe élémentaire

## **II - FUSIONS D'ECOLES (avec direction unique) :**

<b>ALBIGNY SUR SAONE</b>	maternelle Les Frères Voisin (0693201E) et élémentaire Les Frères Voisin (0690838L)
<b>COUZON AU MONT D'OR</b>	maternelle Reverchon (0690473P) et élémentaire Reverchon (0692826X)
<b>FRANCHEVILLE</b>	maternelle Le Chater (0692255B) et élémentaire Le Chater (0693117N)
<b>MEYZIEU</b>	maternelle Grand Large (0691566C) et primaire Le Carreau (0693843C)
<b>MIONS</b>	maternelle Louis Pasteur (0692487D) et élémentaire Louis Pasteur (0692465E)
<b>SAIN BEL</b>	maternelle Du Moulin (0692947D) et élémentaire Jules Chauran (0692946C)
<b>SAINT GERMAIN-NUELLES</b>	primaire Du Bourg (Nuelles) (0691437M) et primaire Le Colombier (St Germain) (0691426A)

## **III - CREATIONS D'ECOLES :**

<b>DECINES</b>	Création de l'école primaire Pierre Moutin (0694464C)
<b>LYON 8EME</b>	Création de l'école primaire Anne Sylvestre (0694410U)
<b>VAULX EN VELIN</b>	Création de l'école primaire Katherine Johnson (0694409T)

## **IV - FERMETURES D'ECOLES :**

<b>LYON 1ER</b>	Fermeture de l'école maternelle Claude Lévi - Strauss (0691302R)
-----------------	--

## **V - SCISSIONS D'ECOLES :**

<b>MEYZIEU</b>	Scission de l'école primaire Le Carreau (0693843C) en deux écoles distinctes : - l'école maternelle Le Carreau (0694459X) - l'école élémentaire Le Carreau (0693843C)
<b>VENISSIEUX</b>	Scission de l'école primaire Louis Pasteur (0693290B) en deux écoles distinctes : - l'école maternelle Louis Pasteur (0694460Y) - l'école élémentaire Louis Pasteur (0693290B)
	Scission de l'école primaire Moulin à Vent (0690909N) en deux écoles distinctes : - l'école maternelle Moulin à Vent (0694461Z) - l'école élémentaire Moulin à Vent (0690909N)
	Scission de l'école primaire Paul Langevin (0693901R) en deux écoles distinctes : - l'école maternelle Paul Langevin (0694462A) - l'école élémentaire Paul Langevin (0693901R)
	Scission de l'école primaire Flora Tristan (0694259E) en deux écoles distinctes : - l'école maternelle Flora Tristan (0694463B) - l'école élémentaire Flora Tristan (0694259E)

## **VI - SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS :**

### ➤ **Référent (ERSH) :**

- Création d'un poste de référent

### ➤ **ULIS :**

- Transfert de l'ULIS de l'école élémentaire Jean Vilar à Vaulx en Velin (0693533R) à l'école élémentaire Frédéric Mistral à Vaulx en Velin (0691414M)
- ULIS TFC (troubles des fonctions cognitive) de l'école élémentaire Anatole France A de Vénissieux (0691717S) transformée en ULIS TSA (troubles du spectre autistique)

### ➤ **Unité d'enseignement maternelle pour enfants autistes (UEMA) :**

- Création d'une UEMA à l'école maternelle Marie Curie à Grigny (0690458Y)

### ➤ **Postes d'enseignants spécialisés en établissements médico-éducatifs et hôpitaux :**

- Créations :

- Création d'un demi-poste d'enseignant spécialisé au Centre d'Education Motrice Henry Gormand à Bron (0691830P)
- Création d'un poste d'enseignant spécialisé à l'IME Les Primevères à Charly (0692650F)
- Création d'un poste d'enseignant spécialisé à l'IME Aline Renard à Rillieux la Pape (0693248F)

- Retraits :

- Retrait d'un poste d'enseignant spécialisé à l'ITEP La Cristallerie à Givors (0691826K)
- Retrait d'un poste d'enseignant spécialisé à l'ITEP Maria Dubost à Lyon 7<sup>ème</sup> (0692636R)
- Retrait de deux postes d'enseignants spécialisés au Centre d'Education Motrice de la Fondation Richard à Lyon 8<sup>ème</sup> (0692309K)
- Retrait d'un poste au SSEFS Recteur Louis à Vaulx en Velin (0693123V)

### ➤ **Postes SESSAD :**

- Retrait :

- Retrait d'un poste au SESSAD Aline Renard à Rillieux la Pape (0693998W)

### ➤ **Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) :**

- Création d'une classe LSF supplémentaire à l'école maternelle Condorcet à Lyon 3<sup>ème</sup> (0691055X)

### ➤ **Postes UPE2A :**

- Créations :

- Création d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Le Chater à Francheville (0693117N)
- Création d'un poste itinérant rattaché à l'école élémentaire Bel Air à Francheville (0692948E) pour les élèves allophones du site Charial
- Création d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Louise Michel à Givors (0692374F)

- Retraits :

- Retrait d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Les Semailles à Rillieux la Pape (0693470X)
- Retrait d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Saint Exupéry à Tarare (0690773R)

- Transferts :

- Le demi-poste UPE2A implanté à l'école primaire Les Entrepôts à Lyon 4<sup>ème</sup> (0693759L) est transféré à l'école élémentaire Commandant Arnaud à Lyon 4<sup>ème</sup> (0693016D)
- Le poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Diderot à Lyon 5<sup>ème</sup> (0693708F) est transféré à l'école élémentaire Albert Camus à Lyon 5<sup>ème</sup> (0693908Y)
- Le poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Louis Pasteur à Lyon 8<sup>ème</sup> (0693907X) est transféré à l'école élémentaire Combe Blanche à Lyon 8<sup>ème</sup> (0692744H)
- Le poste UPE2A implanté à l'école primaire John Kennedy à Lyon 8<sup>ème</sup> (0693796B) est transféré à l'école élémentaire Philibert Delorme à Lyon 8<sup>ème</sup> (0693838X)

- Transferts (suite):

- Le poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Les Allagniers à Rillieux la Pape (0693736L) est transféré à l'école élémentaire Les Charmilles à Rillieux la Pape (0693569E)
- Le poste UPE2A implanté à l'école élémentaire La Velette à Rillieux la Pape (0693531N) est transféré à l'école élémentaire Les Semailles à Rillieux la Pape (0693470X)
- Le demi-poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Léon Jouhaux à Villeurbanne (0692978M) est transféré à l'école élémentaire Albert Camus à Villeurbanne (0693245C) en complément du demi-poste déjà existant.

➤ **Postes pôles ressources :** Créations de 3 postes :

- 0,5 pour la circonscription de Anse
- 0,5 pour la circonscription de Givors
- 0,5 pour la circonscription de Lyon 6<sup>ème</sup> - Villeurbanne
- 0,5 pour la circonscription de Saint Pierre de Chandieu
- 0,5 pour la circonscription de Vaulx en Velin 2
- 0,5 pour la circonscription de Villefranche sur Saône

➤ **RASED :**

- Créations de postes de psychologues de l'éducation nationale :

- Création d'un demi-poste de psychologue sur la circonscription de Givors rattaché à l'école élémentaire Jean Jaurès à Givors (0693407D) en complément du demi-poste déjà existant
- Création d'un demi-poste de psychologue sur la circonscription de Villeurbanne 1 rattaché à l'école élémentaire Croix Luizet à Villeurbanne (0693676W) en complément du demi-poste déjà existant
- Création d'un demi-poste de psychologue sur la circonscription de Villeurbanne 2 rattaché à l'école élémentaire Jean Jaurès à Villeurbanne (0693291C) en complément du demi-poste déjà existant

- Changements de rattachement administratif :

Implantation du poste		Rattachement adm. Rentrée 2020			Rattachement adm. Rentrée 2021	
IEN		Ecole		Type de poste	Ecole	
0693440P	GIVORS	0690791K	Elém. Picard Liauthaud à Givors	RASED Pédagogique	0693339E	Elém. Joliot Curie à Givors
0693440P	GIVORS	0692610M	Elém. Jacques Duclos à Givors	RASED Relationnel	0693407D	Elém. Jean Jaurès à Givors
0690272W	GREZIEU LA VARENNE	0692472M	Prim. Hubert Reeves à St Symphorien sur Coise	RASED Pédagogique	0691844E	Prim. Les Petits Fagotiers à St Martin en Haut
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693724Y	Elém. Anatole France à Villeurbanne	RASED Relationnel	0693512T	Elém. Château Gaillard à Villeurbanne
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693456G	Elém. Jean Moulin à Villeurbanne	Psychologue	0694331H	Prim. Simone Veil à Villeurbanne
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693724Y	Elém. Anatole France à Villeurbanne	Psychologue	0693512T	Elém. Château Gaillard à Villeurbanne
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693676W	Elém. Croix Luizet à Villeurbanne	Psychologue	0693198B	Elém. Lazare Goujon à Villeurbanne
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693724Y	Elém. Anatole France à Villeurbanne	RASED Pédagogique	0693512T	Elém. Château Gaillard à Villeurbanne
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693456G	Elém. Jean Moulin à Villeurbanne	RASED Pédagogique	0691209P	Mat. Ernest Renan A à Villeurbanne
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693512T	Elém. Château Gaillard à Villeurbanne	RASED Pédagogique	0693198B	Elém. Lazare Goujon à Villeurbanne

**VII - POSTE D'ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE (ERUN) :**

- Création d'un poste rattaché à l'IEN de Vaulx en Velin 2

### **VIII - REMPLACEMENT :**

- Création de 76 postes de remplaçants pour la brigade départementale

### **IX - POSTES FLECHES « Langues Vivantes » :**

- **Créations :**

- Élémentaire Jean Zay à Lyon 9<sup>ème</sup> (0693418R) - 1 poste fléché anglais pour projet EMILE
- Primaire Du Bourg à Saint Didier au Mont d'Or (0693950U) - 1 poste fléché anglais pour projet EMILE
- Élémentaire Youri Gagarine à Vaulx en Velin (0690164D) - 3 postes fléchés anglais pour projet EMILE
- Primaire Georges Levy à Vénissieux (0692540L) - 1 poste fléché anglais pour projet EMILE
- Élémentaire Paul Langevin à Vénissieux (0693901R) - 2 postes fléchés anglais pour projet EMILE
- Primaire Monnet Roland à Villefranche sur Saône (0691124X) - 1 poste fléché anglais pour projet EMILE

- **Retrait :**

- Primaire Les Calabres à Meyzieu (0691563Z) - 1 poste fléché allemand

### **X - DECHARGES DE DIRECTION :**

L'école primaire Pierre Moutin à Décines et l'école primaire Anne Sylvestre à Lyon 8<sup>ème</sup> bénéficieront à titre exceptionnel pour un an d'un quart de décharge supplémentaire à la décharge légale de direction. L'école primaire Katherine Johnson à Vaulx en Velin bénéficie d'une décharge totale en raison de son nombre de classes.

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2021-11-26-00003

Arrêté modification l'arrêté préfectoral n°  
69-2020-10-30-002 du 27 octobre 2020 portant  
constitution de la liste départementale des  
membres appelés à siéger au sein des jurys en  
charge de la délivrance des diplômes dans le  
secteur funéraire



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture

Direction des Affaires juridiques et de  
l'Administration Locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Agnès RAICHL  
Tél. : 04.72.61.61.00  
Télécopie : 04.72.61.66.60  
Courriel : pref-funeraire@rhone.gouv.fr

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 69-2021-11 - MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°69-2020-10-30-002 DU 27 OCTOBRE 2020 PORTANT CONSTITUTION DE LA LISTE DÉPARTEMENTALE DES MEMBRES APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DES JURYS EN CHARGE DE LA DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES DANS LE SECTEUR FUNÉRAIRE**

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-25-1 et D2223-55-2 à D2223-55-17 ;

VU le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret n° 2013-1194 du 19 décembre 2013 relatif à la formation dans le secteur funéraire ;

VU le décret n° 2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU l'arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires modifiant l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire et l'arrêté rectificatif ;

VU l'arrêté préfectoral N°69-2020-10-30-002 du 27 octobre 2020 portant constitution de la liste départementale des membres appelés à siéger au sein des jurys en charge de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le changement de fonctions de certaines personnes figurant sur la liste départementale constituée par l'arrêté préfectoral susvisé ;

Sur proposition de Madame la directrice des affaires juridiques et de l'administration locale ;

### **ARRÊTE**

**Article 1er :** Les dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 2 de l'arrêté préfectoral N°69-2020-10-30-002 du 27 octobre 2020 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Article 1<sup>er</sup> : Les personnes pouvant être appelées à siéger, dans le département du Rhône, au sein des jurys en charge de la délivrance des diplômes de conseillers funéraires, maîtres de cérémonie et dirigeants ou gestionnaires des établissements funéraires sont désignées dans la liste jointe en annexe du présent arrêté.

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*



**Article 2 :** Le jury est constitué, par l'organisme de formation, de quatre personnes sélectionnées sur la liste jointe en annexe.

Chaque jury constitué ne peut comporter au maximum qu'un représentant des chambres consulaires et un représentant de la profession. En cas de défection d'un membre du jury, le jury peut régulièrement se tenir dès lors que trois membres sont présents. En cas d'indisponibilité de l'ensemble des personnes inscrites sur la liste, les organismes précités peuvent avoir recours aux listes d'autres départements. »

**Article 2 :** Le reste sans changement.

**Article 3 :** Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03 ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4 :** La directrice des affaires juridiques et de l'administration locale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres désignés dans l'annexe 1 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 26 novembre 2021

Le Préfet,  
La Préfète,  
Secrétaire Générale,  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

Signé : Cécile DINDAR

**Annexe à l'arrêté préfectoral modificatif portant constitution de la  
Liste départementale des membres appelés à siéger dans les jurys en charge de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire**

Nom	Prénom	Secteur d'activité	Adresse professionnelle
OLIVER	Pierre	Maire du 2ème arrondissement de Lyon	Hôtel de Ville – 2 rue d'Enghien – 69002 LYON
POULAIN	Virginie	Maire de Fontaines Saint Martin	Hôtel de ville – 1 Place Jean Moulin – 69270 Fontaines Saint Martin
PONCET	Bernard	Adjoint au maire de La Tour de Salvagny	Hôtel de ville – Allée de la Mairie – 69890 La Tour de la Salvagny
ZWICK	Véronique	Adjoint au maire de Saint Cyr au Mont d'Or	Mairie – 13 rue Jean et catherine Reynier – 69450 Saint Cyr au Mont d'Or
JAL	Jean-Philippe	Adjoint au maire de La Tour de Salvagny	Hôtel de ville – Allée de la Mairie – 69890 La Tour de la Salvagny
SEIGNE-MARTIN	Florian	Direction départementale de la protection des populations	Direction départementale de la protection des populations - 245 rue Garibaldi - 69003 Lyon
JACQUOT	Evelyne	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	DREETS - tour suisse - 1 boulevard Vivier merle - 69003 Lyon
GAY	Claudine	Université Lyon 2	Université Lumière Lyon 2 – 18 quai Claude Bernard – 69365 Lyon cedex 07
SMANIOTTO	Barbara	Université Lyon 2	Université Lumière Lyon 2 – 18 quai Claude Bernard – 69365 Lyon cedex 07
FANTON	Laurent	Université Lyon 1	Institut médecine légale, 12 avenue Rockefeller 69008 LYON
DIJOURD	Frédérique	Université Lyon 1	Centre de Biologie Pathologie Est Service d'anatomie pathologique 59 boulevard Pinel 69500 BRON
HERVIEU	Valérie	Université Lyon 1	Centre de Biologie Pathologie Est Service d'anatomie pathologique 59 boulevard Pinel 69500 BRON
BRAYE	Fabienne	Université Lyon 1	Hôpital Croix-Rousse 103 Grande Rue de la Croix-Rousse 69004 LYON

Nom	Prénom	Secteur d'activité	Adresse professionnelle
GUYON	Marie	Union départementale des associations familiales	UDAF 12 bis rue Jean Marie Chavant - 69361 Lyon cedex 07
DU CREST	Ghislaine	Union départementale des associations familiales	UDAF 12 bis rue Jean Marie Chavant - 69361 Lyon cedex 07
VIVIER	Magali	Chambre de métiers et de l'artisanat	10 rue Paul Montrochet 69002 LYON
PEYREFITTE	Carole	Chambre de métiers et de l'artisanat	10 rue Paul Montrochet 69002 LYON
GIROUD	Gilles	Chambre de métiers et de l'artisanat	10 rue Paul Montrochet 69002 LYON
SIMONNET	Philippe	Chambre de métiers et de l'artisanat	10 rue Paul Montrochet 69002 LYON
BOICHÉ	Lucien	Chambre de métiers et de l'artisanat	10 rue Paul Montrochet 69002 LYON
KALAI	Marie	Chambre de commerce et d'industrie	CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne – Place de la Bourse – 69289 Lyon cedex 02
BONHOMME	Christelle	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Pôle services à la population de la ville de Pierre-Bénite	Mairie de Pierre Bénite – Place Jean Jaurès BP10008 – 69491 PIERRE-BÉNITE
COELHO	Morgane	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Service de la population et des cimetières de la ville de Vaulx-en-Velin	Mairie de Vaulx-en-Velin - Place de la Nation - 69120 VAULX-EN-VELIN
COMPARATO	Sandra	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Service des cimetières de la ville de Villeurbanne	Mairie de Villeurbanne – Place Lazare Goujon – 69100 VILLEURBANNE
EYMARD	Sophie	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Mairie de Cailloux sur Fontaines (DGS)	Mairie de Cailloux sur Fontaines – 1 Place du 8 mai 1945 – 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES
MORALES	Céline	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Service administratif funéraire – Mairie de Lyon	Mairie de Lyon – 177 avenue Berthelot – 69007 LYON
MOUGIN-AVRIL	Marine	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Mairie de Fontaines sur Saône ( DGS)	Mairie de Fontaines sur Saône – 25 rue Gambetta – 69270 FONTAINES-SUR-SAÔNE
GENESTIER	Bernadette	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Mairie de Saint-Priest (DGS)	Mairie de Saint-Priest – 14 Place Charles Ottina – 69800 SAINT-PRIEST
PAULÉS	Caroline	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Pôle accueil et vie civile de la ville de Feyzin	Mairie de Feyzin – 18 rue de la mairie – BP 46 – 69552 FEYZIN Cedex

Nom	Prénom	Secteur d'activité	Adresse professionnelle
BOUDIER	Christophe	Maître de cérémonie	SSF-Société des Services funéraires -11 avenue de la République – 69200 VENISSIEUX
STASIA	Stéphane	Conseiller Funéraire	LAO Centre Funéraire Rivière – 71 boulevard de l'Europe – 69310 Pierre Bénite
QUEZEL	Raphaël	Conseiller Funéraire – Dirigeant	LAO Centre Funéraire Rivière – 52 avenue Franklin Roosevelt – 69500 Bron
KAIM	Henri	Conseiller Funéraire – Dirigeant	PF KAIM – 55 rue du 4 août 1789 – 69100 Villeurbanne
MELLOUKI	Fatima	Conseillère Funéraire	PF EDEN – 47 avenue Jean-Jaurès – 69200 VENISSIEUX
JACQUELINE	Olivier	Conseiller Funéraire – Dirigeant	PF Marbrerie Chaboud – 1 rue Hermann Sabran – 69004 LYON
MIR-HASSAINE	Ophéline	Conseillère Funéraire	PF Joubert – 157 avenue Barthélémy BUYER – 69005 Lyon
GOUTTENOIRE	Mabel	Conseiller Funéraire	PFP – 181 avenue Berthelot – 69007 LYON
DUVAREILLE	Cyrielle	Conseillère Funéraire	PFP – 181 avenue Berthelot – 69007 LYON
GONZALEZ	Marie	Conseillère Funéraire	PFP – 181 avenue Berthelot – 69007 LYON



69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2021-11-26-00001

Le Préfet  
La Préfète,  
Secrétaire Générale,  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances,  
Signé : Cécile DINDAR



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Agnès RAICHL  
Tél. : 04 72 61 61 00  
Courriel : agnes.raichl@rhone.gouv.fr

## ARRETÉ n° 69-2021-11-

**relatif à la fermeture d'un local situé 19 route départementale 386 à Grigny  
destiné à l'hébergement collectif de travailleurs**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code du travail,

VU la loi n°73-548 du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif, notamment les articles 5 et 7,

VU le contrôle effectué le 23 novembre 2021, par le commissariat de police de Givors-Grigny, l'URSSAF, la brigade mobile de recherche de la police aux frontières de Lyon, et Mesdames Gaëlle Michaut et Myriam Sadek, inspectrices du travail au sein de l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle en matière de Travail Illégal (URACTI) d'Auvergne-Rhône-Alpes, au sein de la SARL ASIELAND, restaurant à l enseigne de l'Etoile d'Asie, situé 19 Route départementale 386 69520 Grigny, géré dans des locaux loués par la SARL ASIELAND à la SCI Bouge (Lieu Dit Les Granges 69390 Millery) ;

VU le rapport du 24 novembre 2021, proposant la fermeture administrative d'un lieu d'hébergement collectif, non déclaré et indigne, cosignés par les inspectrices du travail précitées.

**CONSIDERANT** que les inspectrices du travail ont constaté, à l'étage au-dessus du restaurant, sous la toiture, l'existence d'une salle dans laquelle du matériel professionnel est stocké et du linge mis à sécher ; que trois chambres sont attenantes à cette salle, contenant des effets personnels tels que paquet de cigarettes et briquet, paires de chaussures, brosse à dents, linge de lit, linge de toilette, courrier ; qu'en outre ces chambres sont meublées de lits, bureau, chaises.

**CONSIDERANT** dès lors que ces constats établissent l'existence d'un hébergement collectif dans les locaux du restaurant, en violation de l'article R. 4228-26 du code du travail, dont les dispositions interdisent d'héberger des travailleurs dans les locaux affectés à un usage industriel ou commercial.

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

**CONSIDERANT** que cet hébergement n'a fait l'objet d'aucune déclaration.

**CONSIDERANT** que l'état du logement destiné à l'hébergement collectif, situé au 19 Route départementale 386 69520 Grigny, expose les personnes qui l'occupent à un danger pour leur santé et leur sécurité, notamment aux motifs suivants :

- Délabrement et vétusté des trois chambres,
- Surface des chambres inférieure aux 6 m<sup>2</sup> requis par l'article R. 4228-27 du code du travail,
- Absence de fenêtre dans l'une des chambres, en violation de l'article précité du code du travail,
- Sanitaires insalubres et vétustes, situés non à proximité des chambres mais à l'étage du dessous, derrière les cuisines.

**CONSIDERANT** qu'il est impossible de remédier à l'insalubrité et aux non-conformités du logement, compte-tenu de la nature et de l'ampleur des travaux nécessaires à la résorption de l'insalubrité et aux mises en conformité nécessaires.

**CONSIDERANT** enfin qu'il est nécessaire de reloger décemment les salariés occupant ce logement, Messieurs Songxue HU (né le 26/02/1982 à Zhejiang en CHINE) et Dorga CHOETSANG (né le 17/07/1988 à Nialam en CHINE), dont l'adresse officielle est située 15 rue de la République à Grigny, adresse indiquée sur le courrier trouvé dans le logement.

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Le bâtiment, sis au n°19 Route départementale 386 à Grigny, loué par la SARL ASIELAND, restaurant à l enseigne de l'Etoile d'Asie, situé 19 Route départementale 386 69520 Grigny, géré par Monsieur Yufang XU (né le 27/11/1960 à Zhejiang en CHINE), et destiné à l'hébergement collectif de salariés du restaurant, est déclaré insalubre et dangereux pour la santé et la sécurité de ses occupants et ceux susceptibles de l'occuper.

**ARTICLE 2 :** Les locaux situés dans le bâtiment susvisé sont, en l'état, interdits à l'habitation à compter de la notification du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** La SARL ASIELAND est tenue de fournir aux deux occupants précités et à ceux susceptibles de l'occuper, à compter de la notification du présent arrêté, un logement décent conforme aux prescriptions légales et réglementaires du code du travail.

**ARTICLE 4 :** Les frais occasionnés par le relogement des deux occupants et de ceux susceptibles de l'occuper sont pris en charge par la SARL ASIELAND.

**ARTICLE 5 :** La SARL ASIELAND doit, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du présent arrêté, informer la Préfet du lieu du relogement fournis aux dits occupants.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté est notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à la SARL ASIELAND, locataire du bâtiment.



**ARTICLE 7 :** En application des dispositions des articles R 312-1 et R421-1 du Code de la justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet :

- D'un recours administratif gracieux devant le Préfet du département, autorité signataire de cette décision ou d'un recours hiérarchique devant madame la Ministre du Travail, Direction Générale du Travail- 39 quai André Citroën – 75015 Paris.
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon- 184 rue Duguesclin 69433 Lyon cedex.

**ARTICLE 8 :** La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 26 novembre 2021

Le Préfet  
La Préfète,  
Secrétaire Générale,  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

Signé : Cécile DINDAR

69\_Secrétariat\_Général\_Commune\_Département  
al

69-2021-11-26-00004

SUBDELEGATION ATTRIBUTIONS GENERALES



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général commun  
départemental**

DIRECTION

**Arrêté préfectoral n°**

portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux services du Secrétariat général commun départemental du Rhône

**LA DIRECTRICE DU SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL DU  
RHONE**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2019 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de la Préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, Mme Cécile DINDAR ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2020 portant nomination de Madame Lucie RIGAUX, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental du Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame Axelle FLATTOT directrice du Secrétariat Général Commun Départemental du Rhône à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2021 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion du 27 octobre 2021 entre le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion et le secrétariat général commun départemental du Rhône, relative à la gestion des actes concernant la situation individuelle des membres des corps de l'inspection du travail et des contrôleurs du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2021-11-25-00001 du 25 novembre 2021 portant délégation de signature à Madame Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône, au titre des attributions générales ;

## **ARRETE**

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n°69-2021-11-25-00001 du 25 novembre 2021 sera exercée par Madame Lucie RIGAUX, directrice adjointe.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, pour tous les actes relevant de la compétence des services du secrétariat général commun départemental du Rhône dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exclusion des actes visés à l'article 3 de la présente décision, aux personnes suivantes :

#### Directeurs et adjoints

- M. Christian CUCHET, directeur des ressources humaines ;
- M. Gilles GONNET, directeur de l'immobilier, de la logistique et de l'accueil ;
- M. Patrick LEROY, directeur de l'innovation, du numérique et des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Véronique ROUSSEAU, directrice des finances et des achats ;
- M. Sébastien REVELLO, directeur adjoint des ressources humaines ;
- Mme Nadia LAFONT, adjointe à la directrice des finances et des achats, cheffe du bureau budget et suivi de la dépense ;
- M. Richard GELEY, adjoint au directeur de l'innovation, du numérique et des systèmes d'information et de communication, chef du bureau opérationnel systèmes et réseaux.

#### Chefs de bureau

- Mme Sylvie-Sonia ANNETTE, cheffe du bureau de la commande publique ;
- Mme Sandrine COURNIER, cheffe du bureau de l'appui au pilotage des ressources humaines ;
- Mme Caroline COURTY, cheffe du bureau du recrutement et de la mobilité ;
- M. Xavier DRANE, chef de la mission méthodes et numérique ;
- Mme Marie GALLOT, cheffe de la mission valorisation des ressources humaines ;
- Mme Christel PEYROT, cheffe du bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail ;
- Mme Corinne RUBIN, cheffe du bureau de la formation ;
- M. Alexandre RUIZ, chef du bureau support informatique de proximité ;
- M. Richard WILPOTTE, chef du bureau de la gestion statutaire ;
- M. Romain ZANARDI, chef du bureau des relations avec le public.

#### Autres cadres A et B

- Mme Christine CUSSIGH, chargée de mission immobilier et patrimoine de l'État ;
- M. Christophe CROCHU, adjoint à la cheffe du bureau de l'immobilier et de la logistique, chef de la section logistique ;
- M. Medhi DUTHIEUW, adjoint à la cheffe du bureau de la formation ;
- Mme Sonia HECHT, adjointe à la cheffe du bureau de l'appui au pilotage des ressources humaines ;
- M. Steeve MASSARDIER, adjoint à la cheffe du bureau du recrutement et de la mobilité ;
- Mme Isabelle MESTRE, adjointe au chef du bureau support informatique de proximité ;
- M. Lionel PASCAL, adjoint à la cheffe du bureau de l'immobilier et de la logistique, chef de la section immobilier ;

- Mme Anne-Claire ROYER, adjointe à la cheffe du bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail
- Mme Alice TARDY, adjointe au chef du bureau de la gestion statutaire.

**Article 3** : Sont exclus de la présente délégation :

1. Les correspondances et décisions adressées à l'attention personnelle des ministres, secrétaires d'Etat, parlementaires en exercice et préfets de département, aux présidents du conseil régional, des conseils départementaux, des conseils métropolitains et des conseils de communautés d'agglomération ;
2. Les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus locaux ;
3. Les arrêtés de portée générale ;
4. Les conventions liant l'Etat aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
5. Les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité
6. Les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités départementaux
7. Les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
8. Les requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs Départemental de la Préfecture du Rhône.

Lyon, le 26 novembre 2021

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice du secrétariat général commun  
départemental du Rhône

Axelle FLATTOT

69\_Secrétariat\_Général\_Commune\_Département  
al

69-2021-11-26-00005

SUBDELEGATION OSD DEPARTEMENTAL



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général commun  
départemental**

DIRECTION

**Arrêté préfectoral n°**

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux services du Secrétariat général commun départemental du Rhône au titre de ses attributions départementales

**LA DIRECTRICE DU SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL DU RHONE**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône - Mme Cécile DINDAR ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

1/5



Vu l'arrêté du 18 décembre 2020 portant nomination de Madame Lucie RIGAUX, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental du Rhône ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de directeurs de secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2021 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## **ARRETE**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 est exercée par Madame Lucie RIGAUX, directrice adjointe.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à Mme Véronique ROUSSEAU, directrice des finances et des achats :

- Pour un montant limité à 30 000 euros HT par commande pour les programmes 354, 723, 348, 349, 362 et 363
- Pour un montant limité à 8 000 euros HT par commande pour les programmes 181 et 207 (frais de déplacement)
- Pour un montant limité à 8 000 euros HT par commande pour les programmes 216 (action 4 : action sociale et formation), 148 et 176 (action sociale) 215 et 217 (action sociale et accidents de service).

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 1 et 2, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à Mme Nadia LAFONT, cheffe du bureau du budget et du suivi de la dépense, adjointe à la directrice des finances et des achats, et Mme Sylvie-Sonia ANNETTE, cheffe du bureau de la commande publique :

- Pour un montant limité à 10 000 euros HT par commande pour les programmes 354, 723, 348, 349, 362 et 363
- Pour un montant limité à 8 000 euros HT par commande pour les programmes 181 et 207 (frais de déplacement).

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 1, 2 et 3, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à Mme Anne-Marie RODRIGUEZ, adjointe à la cheffe du bureau du budget et du suivi de la dépense, à Mme Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, cheffe de section exécution dépenses, et à M. Khalid LAMSAA-DI, adjoint à la cheffe de section exécution dépenses :

- Pour un montant limité à 800 euros HT par commande pour les programmes 354, 723, 348, 349, 362 et 363
- Pour un montant limité à 800 euros HT par commande pour les programmes 181 et 207 (frais de déplacement).

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à M. Patrick LEROY, directeur de l'innovation, du numérique et des systèmes d'information et de communication, pour un montant limité à 10 000 euros HT par commande pour le programme 354 (dépenses SIC).

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à M. Gilles GONNET, directeur de l'immobilier, de la logistique et de l'accueil, pour un montant limité à 10 000 euros HT par commande pour le programme 354 (dépenses immobilières et logistiques) et les programmes 348, 723, 349, 362 et 363 (dépenses immobilières).

**Article 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 à :

M. Christian CUCHET, directeur des ressources humaines

- pour un montant limité à 10 000 euros HT par commande pour le programme 354 (action sociale et formations départementales)
- pour un montant limité à 8 000 euros HT par commande pour les programmes 216 (action 4 : action sociale et formation), 148 et 176 (action sociale) 215 et 217 (action sociale et accidents de service).

En cas d'absence ou d'empêchement, à :

- M. Sébastien REVELLO, directeur adjoint des ressources humaines
- Mme Corinne RUBIN, cheffe du bureau de la formation, pour le programme 354
- pour un montant limité à 4 000 euros HT par commande pour les programmes 216 (action 4), 148, 215, 217 et 176, Mme Christel PEYROT, cheffe du bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne-Claire ROYER, adjointe à la cheffe du bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail.

**Article 8 :** Un spécimen de la signature des personnes visées à la présente décision est joint en annexe.'

**Article 9 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 10** : La directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 26 novembre 2021

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice du secrétariat général commun  
départemental du Rhône

Axelle FLATTOT

## SIGNATURE DES SUBDELEGATAIRES

<b>NOM Prénom</b>	<b>SIGNATURE</b>
FLATTOT Axelle	
RIGAUX Lucie	
ROUSSEAU Véronique	
LAFONT Nadia	
ANNETTE Sylvie-Sonia	
RODRIGUEZ Anne-Marie	
ONGALA MOUNGUIZA Vivaldy Aurore	
LAMSAADI Khalid	
LEROY Patrick	
GONNET Gilles	
CUCHET Christian	
REVELLO Sébastien	
RUBIN Corinne	
PEYROT Christel	